



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-3-83

OBJET : BROYAGE, ÉVACUATION ET COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS DE LA DÉCHETTERIE DE MESPLÈS **AVENANT**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2021D1-1-3-83

**OBJET : BROYAGE, ÉVACUATION ET COMPOSTAGE DES DÉCHETS
VERTS DE LA DÉCHETTERIE DE MESPLÈS
AVENANT**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a attribué un marché de services pour le broyage, l'évacuation et le compostage des déchets verts de la déchetterie de Mesplès.

Entreprise titulaire	Montant en euros HT
APAG ENVIRONNEMENT – 82100 CASTELSARRASIN	50 975.00 €

Cet avenant fait suite à un changement de législation concernant le taux de TVA applicable.

En effet, l'article 278-0 bis du Code général des impôts modifié par l'Ordonnance n°2020-1733 du 16 décembre 2020 dispose que :

La taxe sur la valeur ajoutée est perçue au taux réduit de 5,5 % en ce qui concerne [...] les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages et des autres déchets que les collectivités mentionnées à l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières, ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations.

Conformément à l'article 190-II de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, ces dispositions s'appliquent aux opérations dont le fait générateur intervient à compter du 1er janvier 2021.

De fait, la facturation des prestations à compter du 1er janvier 2021 devront être faites avec un taux de TVA à 5,5 % en lieu et place des 10 % initialement contractualisés.

Ce changement de TVA n'a aucune incidence sur le montant hors taxes initial du marché.

La Commission des plis s'est tenue le 6 mai 2021 et a donné un avis favorable sur les modifications de ce marché par la passation d'un avenant.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec APAG ENVIRONNEMENT,
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus avec APAG ENVIRONNEMENT,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**
Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 MAI 2021**

AR PRÉFECTURE

BROYAGE, EVCUATION ET COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS DE LA DECHETTERIE DE MESPLES AVENANT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_3_83

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_3_83-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_3_83-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:14:40

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:18:44

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:20:33